

Entreprise Publique Économique- PROXYLAN- Société Par Actions

E.P.E PROXYLAN S.P.A.

Filiale du CERIST

Lot N°1, Route de Fouka, Koléa, Tipaza

Tél : 06 61 90 99 01



 **Proxylan**
une filiale du CERIST



Contrat d'Audit de Sécurité des Sites Web

Lot N°1, Route de Fouka, Koléa, Tipaza

Capital Social : 70.000.000,00 DA

Tel/Fax : +213 (0) 661 90 99 01

Compte Bancaire : CPA R.I.B. 004 00164 4010023422 50

info@proxylan.dz

R.C. N°: 42/00-0525004 B 18 – NIF: 0 018 4205 25004 06

www.proxylan.dz

NIS: 0 018 4235 00030 65 Art. IMP: 42350421354

Contrat d'Audit de sécurité des sites web ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La société **EPE PROXYLAN SPA**

Dont le siège social est situé au **05, Rue des 3 Frères Aissou, Ben Aknoun, Alger**

Immatriculée sous le Registre du Commerce sous le n° **42/00-0525004 B 18**

Représentée par son Directeur Général **Monsieur Samir Tagzout**

D'une part,

ET l'université Larbi Ben M'hidi – Oum El Bouaghi

Dont le siège social est situé à Oum El Bouaghi

Représentée aux présentes par Prof. **DIBI Zohir**, le recteur de l'université

D'autre part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV

L'établissement Université Larbi Ben M'hidi, ci-après dénommée le **CLIENT**, a souhaité évaluer le niveau de sécurité de son site web et son efficacité contre les attaques web.

L'**EPE PROXYLAN SPA**, ci-après dénommée le **Prestataire**, a accepté d'effectuer cet Audit informatique, et le présent Contrat a pour objet de préciser les termes et conditions de cette mission.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV





Art. 1. Objet et Durée du Contrat

1.1 Le Client confie au Prestataire le soin d'assurer un Audit de la sécurité de son site web [www.univ-oeb.dz]. Cet Audit permettra au Client d'identifier les vulnérabilités sécuritaires existantes sur son site web et de les classer selon leur degré de criticité.

1.2. La durée du présent Contrat est d'une année, à compter de la date de signature du Contrat.

Art. 2. Nature de la mission

L'opération d'Audit de la sécurité du site web du Client prendra notamment en compte les éléments suivants

2.1. Évaluation du site web du Client.

Cette phase permet d'avoir une estimation globale sur la complexité du site selon différents critères tel que les technologies utilisées, leurs types et le nombre de pages web. Elle comprend aussi une phase de découverte (ou de repérage), qui vise à recueillir toutes les informations accessibles sur le site web cible (environnement technique, réseau et applicatif...)

2.2. Identification des vulnérabilités du site web

2.2.1. Cette phase consiste à mener des tests techniques afin d'évaluer l'exposition aux risques. Ces tests de vulnérabilités couvrent les vulnérabilités connues à la date des tests. Ce processus peut être itératif, manuel ou automatisé.

a) Tests Automatisés

Les tests automatisés permettent la détection des vulnérabilités en utilisant des outils automatisés.

b) Tests Manuels

Cette phase permet la vérification et la validation des résultats trouvés dans la phase précédente ainsi que la détection de nouvelles vulnérabilités.

2.3. Rédaction du Rapport de l'Audit

- Une première partie destinée à la direction de l'établissement, qui exprime le niveau de sécurité évalué, les principales vulnérabilités et recommandations pour y remédier.

- Une partie technique détaillant les actions menées, les vulnérabilités testées et l'ensemble des recommandations à prendre en compte pour améliorer le niveau de sécurité du site web.

Art. 3. Le rapport d'Audit

3.1. Le rapport d'Audit comprendra notamment un exposé des niveaux de vulnérabilités du site web du Client, ainsi qu'une présentation détaillée des risques reliés à chacune d'elles.

3.2. Le rapport donnera une énumération des services et applications détectés sur le site web

3.3. Le rapport détaillera éventuellement les vulnérabilités selon le degré de criticité tout en apportant une description de chaque vulnérabilité, de son impact potentiel ainsi que des recommandations permettant d'aider le Client dans l'élimination de cette vulnérabilité.

Art. 4. Engagement du Client

Le Client s'engage à faciliter la mission du Prestataire durant toutes les phases de l'Audit ; à assurer l'accès, au site web, à distance ou sur place et à l'accès à l'information jugée utile par le Prestataire dans sa mission.

Art. 5. Engagement du Prestataire

Le Prestataire s'engage à assurer l'exécution des actions conformément aux articles 2 et 3 de ce présent Contrat.

Art. 6. Lieu et modalités de la mission

6.1. La mission s'effectuera selon le modèle d'Audit dit en Boite Noire.

6.2. Le présent Contrat couvre deux (02) Audits par an.

6.3. Le rapport d'Audit doit être communiqué au plus tard dix (10) jours après la fin de chaque mission d'Audit.

Art. 7. Le Montant de l'Audit

7.1. Le montant de base Hors Taxe (HT) d'un (01) Audit est arrêté à Cent Vingt Mille Dinars Algériens (120000,00 DA).

Ce montant de base est le prix de l'Audit de Sécurité pour un site web ayant un maximum de dix (10) liens dynamiques vulnérables.

www.proxylan.dz



Un lien dynamique, est un lien contenant des paramètres qui permettent de communiquer des données entre pages web, et entre une page web et la base de données du site.

Un lien dynamique vulnérable, est un lien dynamique qui permet de porter atteinte à la disponibilité, à la confidentialité et à l'intégrité des données du site web, grâce à la possibilité d'une manipulation malveillante des paramètres du lien.

Un Lien dynamique vulnérable peut contenir beaucoup de vulnérabilités de différents niveaux de sévérités.

7.2 A la demande du Client, ce montant HT de base est augmenté d'un montant HT de Dix Mille Dinars Algériens (10000 DA) pour chaque lien dynamique vulnérable additionnel si le nombre de lien dynamique vulnérable, du site web du Client, dépasse dix (10).

Après être informé par le Prestataire, du dépassement de dix (10) liens dynamiques vulnérables, le Client choisi par écrit d'arrêter l'Audit au prix du montant de base décrit dans la section 7.2. Comme il peut choisir, par écrit, la continuation de l'Audit avec l'augmentation du montant come indiqué ci-haut.

7.3. La rémunération du Prestataire est payable, pour chacune des deux Audits du présent Contrat, sur présentation d'une facture libellée à l'indicatif du Client.

7.4. Le paiement du Prestataire doit être versé au plus tard dans les (30) jours suivant la remise de la facture.

Art. 8. Confidentialité

8.1. Le Prestataire s'engage à considérer comme « confidentielles » et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils seront tenus, les informations reliées aux vulnérabilités du site web audité.

8.2. Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer lesdites informations confidentielles à quiconque, et en tout état de cause à respecter la présente clause de confidentialité, aussi longtemps que lesdites informations n'auront pas été portées à la connaissance de tiers par le Client lui-même.

Art. 9. Propriété du rapport d'audit

9.1. Il est expressément stipulé que le rapport d'Audit établi par le Prestataire, dans le cadre de ce Contrat, sera la propriété exclusive du Client.



9.2. Le Prestataire sera libre de faire état de son intervention auprès du Client dans ses références commerciales.

Art. 10. Interprétation et modification

Le présent Contrat exprime l'intégralité de l'accord entre les parties. Elle remplace et annule tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits précontractuels entre les parties.

Art. 11. Règlement des litiges

Tout litige éventuel qui pourrait survenir lors de l'exécution ou l'interprétation du présent Contrat sera résolu, en priorité, à l'amiable. Le cas échéant les tribunaux territorialement compétents peuvent être sollicités pour trancher.

Fait à Alger, le 21 mars 2022 , en quatre (04) exemplaires originaux.

Signatures

Le Prestataire:



Dr. Samir TAGZOUT
Directeur Général
EPE PROXYLAN SPA

Le Client :

~~مدير جامعة أم البواقي~~
أ.د. : **ويبي زهير**

